



Hors-série n° 25
(ISSN 1245-3781)

Un château cévenol : Champclaux

par

Jean DAUTUN

Champclaux et ses premiers habitants

Le 22 novembre 1678, noble Polydor de Lavergne, seigneur de Marconyne, présentait à Montpellier, aux Commissaires députés par le Roi pour la confection du Terrier du Languedoc, le dénombrement des terres appartenant à Marie-Félice de Budos, Marquise de Portes. Parmi la liste des biens compris dans le mandement de Portes, il indiquait que « Mademoiselle la Marquise a une place et un château bâti sur un rocher éminent contenant un corps de logis fait en forme carrée et berlongue, à plusieurs membres, avec des culs de lampe, ayant au devant une chapelle, basse-cour, grange pour les fermiers avec toutes ses appartenances, vergers, jardins potagers, vignes, terres labourables, castanets, le tout joignant, qu'elle possède noblement, confrontant du levant la rivière d'Andorge, du midi, les serres des habitants du Mas Soubeyran, et du septentrion le valat des Ponchets ».^[1]

Il s'agit du château et domaine de Champclaux, dont la description reste toujours valable dans son ensemble, malgré quelques modifications apportées en façade par l'agrandissement des fenêtres.

Située sur un éperon rocheux, sur le territoire de la commune de Ste-Cécile d'Andorge, à quelques kilomètres au nord de cette localité, et à l'ouest de la route départementale n° 276 qui relie Ste-Cécile à la Route des Crêtes (D52), cette construction est plutôt une maison forte qu'un château. Deux échauguettes au toit en poivrière, bâties sur cul de lampe, la flanquent: l'une à l'angle nord, surplombe le valat des Ponchets, l'autre, à l'angle sud, domine la vallée de l'Andorge. Un machicoulis surmonte la porte d'entrée. Près du portail donnant accès à la terrasse qui court le long de la façade, existe toujours la minuscule chapelle désaffectée, au chevet semi-circulaire et au clocher portant encore sa clochette. Les dépendances et l'environnement actuels semblent répondre à l'image qu'en donnait le sieur de Lavergne au XVIIe siècle.

Mais il n'en fut pas toujours ainsi, et jusqu'à la seconde moitié du XVe siècle il n'est question nulle part du château mais seulement du mas de Champclaux qui devait ressembler alors à tous les vieux mas cévenols des environs.

Ce domaine est connu depuis le XIIIe siècle par des actes du notaire Guillaume de Champclaux en 1272-1276^[2]. Guillaume était le fils de Raymond de Champclaux mort en 1281. « Le notaire Guillaume laissa une fille, Agnès, son héritière, qui épousa Azemard de Meyrières, damoiseau (1320). Ensuite une Johaneta (ou Arzende) de Champclaux, peut-être fille des précédents épousa Estève Del Villar. Tous deux vivaient en 1332. Noble Guilhem del Villar dit de Champclaux, probablement fils d'Estève, et noble Alex Garrigade ont possédé Champclaux vers le milieu du XIVe siècle »^[3].

En 1380, noble Isabeau de Champclaux, fille d'autre noble Guillaume de Champclaux, rend hommage par le truchement de son curateur, noble Guillaume Chavat, à Guillaume de Beaufort, alors baron de Portes, pour ses possessions dans la paroisse de Ste Cécile d'Andorge.^[4] Le 29 août 1387 Arnaud de Champclaux, qui a épousé Isabeau, rend hommage au nom de son épouse à Thibaud de Budos, baron de Portes « pour tout ce qu'il a au mas de Champclaux et ses appartenances, situé sur la paroisse de Ste Cécile ».^[5]

Il est fait mention vers 1398 des droits sur ces terres d'une Isabel Sabourin, nièce de Peyre Sabourin, prêtre de St Andéol de Clerguemart.^[6] Peut-être s'agit-

il de l'épouse d'Arnaud de Champclaux.

Vers cette époque apparaît Richard Dautun qui, en octobre 1387, désigné comme écuyer et domestique de Thibaud de Budos, reçoit de ce dernier 200 livres or, en récompense des services passés et à venir.^[7] On ne saurait dire d'où venait ce personnage qui figure à diverses reprises, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, dans les actes du notaire de Portes Gaucelm de Grosse Rouvière, comme témoin du baron. Était-il descendant de quelque gascon qui aurait suivi les Budos de Guyenne en Languedoc, ou originaire d'une famille du Massif Central, car certains documents le qualifient en août 1387 de « damoiseau de la paroisse de Conde, diocèse de Mende » ? On sait seulement qu'il obtint le 9 juillet 1410 des lettres patentes de Charles VII « le reconnaissant pour noble et de noble lignée ».

Il habitait en 1390 au château de Rochegude où il avait acquis une terre sur le territoire de la paroisse voisine de Mannas^[8]. Il vint ensuite habiter à Champclaux où il épousa Isabel Sabourin. C'est ce que révèle une quittance du 8 septembre 1434 établie par André de Budos, alors seigneur de Budos et Portes, à « honneste femme Isabel Saborine, Veuve de Richard d'Auton du mas de Champclaux, paroisse des Points, pour règlement d'arrérages de cens ».^[9]

On peut supposer que l'épouse de Richard Dautun était la veuve d'Arnaud de Champclaux.

Richard fut le premier de la lignée des Dautun installée sur ce terroir. Cité en 1403 comme viguier de la baronnie de Portes,^[10] il eut un fils, Antoine qui est désigné à son tour dès 1433 serviteur du seigneur de Portes et que l'on retrouve viguier depuis 1447 jusqu'en 1461. Il sera toute sa vie très proche de la famille seigneuriale. En 1447, il figure parmi les exécuteurs testamentaires d'André de Budos qui, l'année suivante, le nomme recteur et procureur de ses enfants. A son tour, la veuve du baron, Cécile de La Fare qui teste en 1451, le désigne comme exécuteur testamentaire.^[11]

C'est lui qui va faire agrandir le mas de Champclaux. Le 14 novembre 1457 à St-Julien-des-Points, devant Me Jean Ginoux notaire, et en présence de Jean Calvet et de Jean Pedecot, il passe un contrat avec deux compagnons maçons, « Bénézet Pissavin de la Ville d'Arlanc, diocèse de Clermont et Anthony Fraytière, du lieu de Novacelle, même diocèse ». Ces derniers doivent bâtir « avec pierre chaux et sable » en quatre ans « une maison en la place ou lieu de Champclaux, en la roque ou sur la roque de Champclaux, où maintenant est et de longue date fut l'aire dudit noble », pour la somme de 28 écus d'or et 6 « cayrels d'acier ». Les maçons seront tenus « d'extraire, choisir et tailler les pierres aux peyrières, tandis que ledit noble sera tenu de faire acheminer ou porter les pierres, chaux et sable sur les lieux de la construction ». Celui-ci sera tenu de leur fournir les vivres, la boisson et le coucher.^[12]

L'agrandissement consistera, en gros, à doubler la taille de l'immeuble existant et à le surélever d'un étage. Ce document, qui définit dans le détail les travaux à effectuer (2 cheminées, 7 fenêtres, 4 garde-manger dans les murs etc.), est en revanche muet en ce qui concerne les tours du château dont la construction dût être réalisée postérieurement.

L'extension de ce bâtiment révèle à la fois enrichissement et souci de prestige de la part de l'intéressé, appelé alors Noble Anthony de Auton..

Marié à Marguerite de Malbosc, il eut au moins quatre enfants dont l'un, Jean d'Autun, perpétua l'office notarial qui existait déjà à Champclaux. De ce notaire, de nombreux actes sont conservés aux Archives du Gard et certains

sont répertoriés dans le Chartrier de Portes. Jean eut à son tour un fils, Antoine, connu en 1487 comme viguier de Portes. C'est à lui sans doute qu'est due la construction de la petite chapelle du château. Une plaque apposée sur la façade l'indique: « *Anno MCCCCLXXXVII font fundada la presenta capelle plo Noble Antony Dauton* ». Cette inscription est assortie de l'écu de la famille: un cœur percé de deux flèches en sautoir.

Après lui son fils Jean d'Autun, écuyer, seigneur de Champclaux, qui fut notaire à son tour, acheta les titres de la seigneurie. Dans son livre "*Les Vallées des Papes d'Avignon*", François de Ramel, parlant de l'un de ses ancêtres Théobaldus de Laupies, indique que celui-ci testa le 23 juin 1485 devant Me Jean d'Autun, « en sa seigneurie fraîchement acquise ».^[13] Dans le dénombrement des biens de la baronnie de Portes qu'il rédigea en 1503, il s'intitule lui-même « *le noble homme Jean d'Authun, seigneur en partie de Rieumal, tient à fief noble dudit baron, sa maison et héritage de Champclaux, avec ses appartenances* ».

Le fils de Jean fut un autre Antoine, notaire comme son père, seigneur de Champclaux et co-seigneur de Rieumal. Ce dernier avait épousé Bourguine Grégoire, fille d'Antoine Grégoire sgr de Lembrandès et d'Ispagnac, dont il eut quatre enfants. L'aîné, Jean d'Autun, titré comme son père et en outre Sgr du Pereyrol et de Fontaniel, fut régent de la vicomté de Portes. Il épousa le 14 juillet 1538, Donne de Montgros, fille d'Astorg de Montgros Sgr de St Benoît, et de Antonie de Montvellaat. Héritier du domaine, il fit hommage le 12 juin 1580 à Jacques de Budos « pour la place, maison et terre de Champclaux ».^[14] Il eut cinq enfants dont l'aîné, Jacques, fut à son tour régent de la vicomté de Portes – la baronnie avait été érigée en vicomté en 1585 – et posséda Champclaux.

Jacques d'Autun épousa le 7 septembre 1577 Isabeau de Pluviers, fille de Louis de Pluviers chevalier de l'Ordre du Roi, et de Marguerite de Bonnal, seigneurs d'Assas et de Salleron, confirmant un pacte conclu le 31 juillet 1571 entre son père, Jean, et la seconde épouse de ce dernier, lequel, devenu veuf, avait épousé ce jour-là, Suzanne Salleron, veuve de Robert de Boni Sgr de Bagard, et tante d'Isabeau.

Du mariage de Jacques d'Autun et d'Isabeau naquit une fille unique, Marguerite, qui devint héritière de Champclaux le 18 mars 1583 par le testament paternel. Jacques d'Autun mourut le 7 juin 1586 et, vers le 18 juin 1587, ses biens furent mis en discussion générale. La vente et délivrance de la place, château, juridiction, directes, censives emphytéotiques de Champclaux, fut faite de l'autorité du Sénéchal de Beaucaire et Nîmes, en faveur de Messire Jacques de Budos pour le prix de 8400 livres.^[15]

Tandis que, devenue veuve, Isabeau de Pluviers épousait Charles Robert de Lamarck, duc de Bouillon et héritier du comté de Braine (Aisne), Marguerite d'Autun contractait mariage avec Henri Robert de Lamarck, comte de Braine, le fils que Charles Robert avait eu d'un second mariage avec Antoinette de la Tour, veuve de Jean d'Avangour Sgr de Courtalin. Elle mourut le 21 février 1616 et fut inhumée, comme plus tard son époux, en l'église St-Yved de Braine.

De son mariage avec le comte de Braine elle eut trois enfants dont deux filles qui eurent, par leurs alliances, une brillante descendance jusqu'au XIXe siècle.

Avec Marguerite s'éteignait, après deux siècles de présence à Champclaux,

la branche aînée des d'Autun. Mais pour autant la famille ne se désintéressa pas du domaine qui, à partir de sa dévolution au vicomte de Portes, fut loué à des particuliers par le canal des fermiers du seigneur. Déjà, l'oncle de Jacques d'Autun, Antoine Dautun sgr du Masandrieux, le premier de la lignée des Dautun de Portes, était depuis le 27 juin 1572, fermier de toute la baronnie. Après lui, ses descendants auront les mêmes fonctions jusqu'au XVIIIe siècle. Ainsi Antoine Dautun, Sgr de Masandrieux, lieutenant principal du Marquisat de Portes, petit-fils du précédent, prendra à ferme pour six ans, le 1er septembre 1639, le marquisat, les châteaux, maisons et domaines de Portes moyennant un fermage annuel de 1400 livres, la marquise se réservant les métairies données à rentes particulières, et le 13 septembre de la même année, il se charge des papiers et inventaires de l'ancien rentier des châteaux de Portes, St-Jean-de-Valériscle, Champclaux, etc.^[16] Il restera, en fait, fermier jusqu'en 1650. Après lui viendra son fils qui prendra la suite.

Des exploitants ou occupants du domaine de Champclaux à cette époque, on ne connaît que Jean Elzière, fils de Jacques, tailleur d'habits originaire de Sauveplane, qui semble avoir résidé au château avant le 17 mars 1671 comme sous-fermier de Jacques Dautun du Péage et de Jean Pellegrin de la Berlière, tous deux fermiers en titre. A cette date, en effet, Jean Elzière passe un nouvel arrentement de neuf ans, pour un loyer annuel de 309 livres, avec les fermiers principaux du marquisat qui sont alors Jacques Dautun du Péage de Ste-Cécile et son fils Jacques, greffier au marquisat (ce dernier deviendra notaire). Ces Dautun sont des descendants des Dautun de Champclaux, dérivés de la branche de Sauveplane.

Dans ce contrat, il est fait état d'un inventaire des meubles établi par les parties lors de la première sous-afferme, qui démontre que l'exploitant avait la jouissance complète du domaine et de l'habitation. Un troisième contrat, identique au précédent, fut consenti le 17 août 1680 pour la même durée et le même prix à Louis Elzière, fils du précédent, « habitant au château » par Jean d'Autun sieur du Masandrieux, docteur et avocat, juge au Marquisat de Portes, alors procureur de Marie Félice de Budos.^[17]

Après la mort de la marquise de Portes, survenue en 1693, le Prince de Conti, héritier de la vicomté, inféoda le 4 octobre 1696, par le canal de son mandataire, David de la Fabrègue, maire de St-Germain-de-Calberte, à « Jean Antoine Teissier, Sgr de Meyrières, le château et domaine et métairie noble de Champclaux comprenant: maisons habitables, deux tours en cul de lampe, machicol, ravelin, basse-cour, dans laquelle se trouve une petite chapelle dont S.A.S. demeure jus patron, avec juridiction moyenne et basse, droit de chasse et de pêche, avec faculté d'y établir des officiers de justice. Réserve faite au prince de la haute justice, de la directe supérieure et des droits seigneuriaux. Le seigneur de Meyrières lui devra hommage et une albergue de huit besants d'or par an, valant 340 livres ». Les entrées sont fixées à 1000 livres.^[18]

Le nouveau seigneur de Champclaux, viguier du Collet-de-Dèze, était le fils de Jean Teissier, Sgr du Jaussaud et de Meyrières qui fut condamné aux galères à vie pour l'affaire dite de l'Espinassas, et qui mourut à l'hôpital des galères à Marseille le 17 juin 1692, et de Marguerite de Privat, des Abrits, décédée le 10 octobre 1690 et « inhumée de nuit car nouvelle convertie ».

Jean Antoine Teissier, Sgr de Meyrières et de Champclaux, co-seigneur de Ste-Cécile, épousa le 14 avril 1698 Marie de la Fabrègue, fille de David, maire de St-Germain-de-Calberte et de Françoise Dupont de Gatuzières. Il eut au

moins deux enfants dont François Teissier Sgr de Champclaux, viguier du marquisat de Portes. L'épouse de ce dernier fut Gabrielle d'Autun, fille d'Antoine Dautun, Sgr de Masandrieux, docteur et avocat en Parlement, Procureur du Roi, juge de Portes et fermier général de la vicomté, et de Catherine de Valette.

Cette descendante lointaine des Dautun de Champclaux aura quatre enfants dont Jean Antoine Teissier, Sgr de Meyrières, Champclaux, La Viale, Champmorel, lequel épousera le 16 décembre 1758, Jeanne de La Fare, fille de Jacques Alexandre de La Fare-Alais et de Jeanne de Rochemaure.

On ignore à quelle époque les Teissier s'installèrent sur le domaine. Ils ne figurent pas sur l'état des habitants « âgés de plus de douze ans » domiciliés dans la paroisse de Ste-Cécile, établi en 1702 à la demande de l'intendant de Basville. Il semble qu'ils aient eu à leur tour des fermiers dont un Guillaume Robert, de 1741 à 1751. Mais on sait qu'ils habitèrent Champclaux bien avant la Révolution.

Le 20 septembre 1778, une nouvelle inféodation intervient au bénéfice du sieur Teissier concernant le fief de Champclaux. Le dernier Prince de Conti, Louis François Joseph, inspiré par son subdélégué, Me Gabriel Roussel, décide en effet d'aliéner ses terres. Il inféode Champclaux sous la mouvance à la vicomté de Portes et des lods au 1/5 du prix en cas de vente.^[19]

Jean Antoine Teissier sera le premier maire élu de Ste-Cécile le 11 février 1790. Son fils, Henri Christophe Gabriel, né en 1768, épousera le 19 germinal An VI, Marie-Thérèse Joséphine Sabatier Lachadenède. Le ménage aura une fille, Amélie de Meyrières mariée à Clodomir de Chapelain, qui sera préfet. En 1825 et 1831, les époux Meyrières testent et Mme Teissier née Lachadenède, survivante à sa fille Amélie qui n'avait pas eu d'enfant, fait héritière sa nièce, Louise Sabatier Lachadenède, épouse de Félix Varin d'Ainvelle.

Henri Christophe Gabriel Teissier sera – comme son père – maire de Ste-Cécile, sous l'Empire et au delà.

Des Teissier la propriété de Champclaux passe en 1848 au pasteur Louis Bonnal, de St-Hippolyte-du-Fort, dont la fille Jennie Louise épousera Gaillard Henri Gaston rentier de Gabriac (Lozère). En 1882, elle appartiendra à ce couple. Gaillard Henri Gaston fut maire de Ste-Cécile de 1893 jusqu'à sa mort survenue le 25 novembre 1918. Son épouse était décédée le 15 avril 1903. Son arrière petit-fils est actuellement le propriétaire de Champclaux, dont le domaine n'a été amputé que d'une parcelle en 1872 pour permettre l'aménagement de la ligne de chemin de fer Nîmes–Clermont.

Ces gens du château

Dans la recherche de ce monde disparu, la quête est malaisée; mais la tentation est grande d'en savoir plus sur ces générations de notaires, de viguiers, de fermiers. La grande Histoire n'est pas passée par là et les événements qui ont dû se dérouler dans ce terroir cévenol n'ont guère inspiré les narrateurs. Ce n'est qu'à travers quelques documents épars qu'ont pu être glanés ici ou là quelques indices permettant d'éclairer le sujet par quelque côté.

Comment vivaient ces "gens du château" ?

Il n'est pas interdit d'imaginer, dans les années 1507–1508, le tabellion Antoine d'Autun, dans la pièce réservée dans sa demeure à l'étude notariale, ou dans sa cuisine, près de son immense cheminée, la "*focagne*", écrivant en vers latins quelques pensées grivoises^[20] ou son fils Jean, également notaire, rédigeant en langue d'oc les « *Criées de Portes* » qui lui avaient été commandées par son suzerain.^[21]

Comme les notaires des comédies de Molière, ils se rendaient chez le client pour dresser leurs actes. On devait les rencontrer souvent sur les drailles ou la Régordane allant rédiger, tantôt l'ébauche d'un contrat de mariage au château de Theyrargues ou un testament à St-Julien-des-Points. Le document était ensuite établi à l'étude. Mais un jour, le notaire royal « *De Autumno domino de Campoclauso* » qui était allé prendre acte d'une transaction sur la place publique de St-Julien-des-Points, « ne put le remettre en forme authentique ». Il était décédé entretemps.

Au XVI^e siècle, l'utilisation de la langue d'oc était alors pratique courante chez les notaires (cf. *les Criées de Portes*). Par la suite ils écrivirent en un français souvent émaillé d'expressions locales, telle la coutume – encore en usage de nos jours – qui consiste à féminiser les noms des épouses: la demoiselle Evesque devenait dans le contrat Evesquesse, et Arbousset, Arboussette. Certaines formules revenaient souvent dans leurs textes comme celle que l'on trouve fréquemment dans les testaments: " ...*considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ni rien de plus incertain que l'heure d'icelle...*".

Notaires mariant les filles du baron, et exécuteurs testamentaires du seigneur, viguiers faisant dresser à l'ère des Routiers –au nom de leur suzerain– les fourches patibulaires, fermiers gérant les biens de la baronnie,... ces petits nobles ne dérogeaient pas. Ils contractaient des alliances avec des familles de leur condition : les Calvet seigneurs des Fontanilles, les Montgros seigneurs de St-Benoit, les Grégoire seigneurs de Lembrandès, les La Fare, les Malbosc, etc, tous cévenols. Leur fils aîné après ses études prenait la suite, tandis que les filles épousaient notaires ou hommes de loi de la région. Enfin, certains comme Antoine d'Autun, sixième de la lignée, et plus tard Jean Antoine Teissier, tinrent à suivre une coutume fréquente alors chez les notables, qui consistait à se faire inhumer dans l'église paroissiale de Ste-Cécile-d'Andorge.

Ils ne tiraient pas seulement leurs ressources de leur fonction mais surtout, semble-t-il, des revenus de leurs fermages et de leurs rentes foncières qui assuraient des rentrées d'argent mais aussi de vivres. Ainsi, en 1579, le seigneur

de Champclaux sous-arrente à deux habitants de Branoux et de Blannaves « *tous les fruits et revenus décimaux du prieuré et cure de Blannaves, se réservant les châtaignes et le vin pour le prix de treize salmées de blé, mesure de Branoux. C'est dix salmées seigle ou cosegal, le reste orge sive pamoule* ». ^[22]

Quand les liquidités faisaient défaut, on faisait parfois appel au seigneur de Portes qui prêtait l'argent. On lui vendait une « pension ». En 1579, noble Jean d'Autun Sgr de Champclaux et son fils Jacques, Sgr de Fontaniel, vendent à Jacques de Budos pour 133 écus or sol (soit 400 livres), une pension de 10 setiers de châtaignes blanches, mesure de Portes, à prendre sur leur mas de la Carrière. ^[23]

Il est difficile de situer ces personnages dans leur vie quotidienne et l'on ignore tout de ce que pouvait être l'ameublement de cette demeure, dont un inventaire, malheureusement disparu, avait été dressé vers le milieu du XVII^e siècle lorsqu'elle fut louée pour la première fois à Jean Elzière. Assurément on n'était pas très riche, mais on sait que le ménage de Jean d'Autun, septième de la lignée, au XVI^e siècle, possédait un peu de vaisselle plate que sa seconde épouse, Suzanne Salleron, avait apportée en dot : « *une coupe d'argent avec les bords daurés, une escuelle en argent de même daurée aux bords, quatre cuillères d'argent, le tout ensemble poissé à la romaine a pesé deux livres moins une once* ». ^[24] On apprend aussi, par son testament du 18 mars 1583, que Jacques, fils du précédent, régent de Portes, pouvait entretenir une chambrière et une nourrice pour sa fille Marguerite, ^[25] signe d'une certaine aisance pour l'époque.

Pendant des siècles, en raison de son isolement du à l'absence de voies de communication, ce pays a vécu pratiquement en économie fermée. Une délibération des consuls de Ste-Cécile du 16 mai 1765 donne une idée de sa situation :

« *...A été proposé de prendre quelque arrangement au sujet des chemins impraticables de cette paroisse. M. Hours premier consul a dit que cette communauté manque de blé et de légumes. La récolte la plus abondante consiste en châtaignes et vin. Partie des habitants portent leurs châtaignes à Alais, les autres, qui sont dans la zone nord au-dessus de l'église placée au centre de la paroisse, vont se tenir sur le grand chemin du Pont-de-Montvert qui conduit à Alais par Portes, pour y attendre les muletiers de la montagne qui portent du blé et le troquent avec les châtaignes que les particuliers sont obligés de porter sur leur dos à l'endroit où le marché a été conclu. On fait passer avec la même difficulté la récolte du vin dans les paroisses voisines du diocèse de Mende.*

Cette communauté n'a pas de chemins praticables pour le transport de ses denrées, ni pour recevoir celles qui lui manquent. Les habitants qui vont se pourvoir à Alais, partent avant le jour et reviennent de nuit avec leur petite provision sur le dos, exposés à perdre la vie à chaque instant dans des précipices inévitables, ou bien obligés de passer à pied environ vingt fois sur le Gardon ; aussi les pleurésies sont fréquentes dans ce canton. Ceux qui vont au marché d'Alais vendre leurs châtaignes sont obligés, devant cet état de choses, de les porter à la ville aux lieux de Branoux et les Salles, où l'on trouve des voituriers qui s'en chargent... ». ^[26]

L'Histoire vue de Champclaux

Elle semble se réduire à une suite de faits divers consécutifs aux troubles religieux et à la Révolution. La Réforme fit très tôt des adeptes dans la région et l'on observe qu'en 1566 St-Julien-des-Points a déjà un pasteur: Pierre Arboussset, ministre réformé, assiste aux derniers moments d'Antoine Poitevin, père du notaire, en janvier de cette année-là à Chalraze, hameau tout proche du château.

Les troubles avaient commencé vers 1560.

Le baron de Portes, Jacques de Budos, était alors du parti des Réformés et l'on peut se demander, sans pouvoir y répondre, si le seigneur de Champclaux adopta la même attitude que son suzerain, tendance assez courante à cette époque. Quoiqu'il en soit, la tournure que prirent les événements inquiéta les habitants de St-Julien et de Ste-Cécile, après la Michelade d'Alès organisée par les Réformés le 29 septembre 1567.

A la suite de cette affaire à laquelle avait participé, outre Jacques de Budos, le seigneur de Trescol, Jean de Langlade, et au cours de laquelle de nombreux catholiques périrent, les habitants des hameaux précités décidèrent de prendre des mesures de protection. « Le 16 mars 1568, une procuration fut faite par les paroissiens de Points, assemblés sur la place publique de la Lèche, pardevant noble Jean de Champclaux seigneur du lieu et nommé à l'acte, à Maurice Ginoux et Jean Rambert du Bruc, pour procéder aux actes incombants et nécessaires concernant le fait tant de l'église que politique de ladite paroisse. »

Le 31 octobre de la même année, une seconde procuration fut faite par les paroissiens des Points et de Ste-Cécile « *assemblés devant Messire Jean Calvet baile de la baronnie de Portes, pour aller et soy porter à la part où sera advisé, requis et nécessaire et illec nommer et eslire chiefs gouverneurs et capitaines pour la tuiysion et deffenses desdites paroisses et pourvoir à tous actes incombants et nécessaires pour le fait des troubles guerres et voleries que se y présentant, et pour ce faire, accorder ou discorder toutes impositions de deniers et munitions sur ce nécessaires* ». ^[27]

Aucun incident grave ne semble à cette époque avoir affecté le château de Champclaux. Un fait seulement laisse supposer qu'il put servir de logement à des gens de guerre en 1574. On note, en effet, que le 2 Janvier de cette année-là, l'Assemblée générale des Eglises du Bas Languedoc, sous la présidence de Jean de St Chamond Sgr de St Romain, ancien archevêque d'Aix passé à la Réforme, prévoit un effectif de douze hommes au château. Mais on ne sait si ce projet eut une suite. ^[28]

On trouve la trace d'une autre occupation de même nature dans un compte-rendu d'avril 1617 fait aux Etats du Gévaudan, concernant les vivres du magasin de Mende pour l'entretien des gens de guerre du marquis de Portes « *venus en cedit pays pour s'opposer aux entreprises du sieur d'Ondredieu et ses adhérens qui s'étaient saisis du fort de Grèze en mars 1617* »: fourniture à Champclaux, aux compagnies de Laugères et de la Devèze, par sire Destrech, marchand de Mende, de 50 pains bis et 5 émines de vin. ^[29]

Enfin des troupes y tinrent garnison probablement en 1629. En 1635 en effet, le syndic des habitants protestants de St-Julien-des-Points, Antoine d'Autun, sieur de la Combe (site voisin du château), transigea avec le syndic des

catholiques. Ceux-ci refusaient de payer les dettes relatives aux ordres donnés par le duc de Rohan lors des troubles et mouvements de guerre. On apprend ainsi que les protestants acquittèrent leur contribution aux frais de garnison des châteaux de Portes et de Champclaux, et les parties convinrent de payer tous les frais au prorata du compoix, sans référence à la religion, « *sauf pour les gages du ministre* ». ^[30]

Pendant la guerre des Camisards, les environs de Champclaux ne furent pas à l'abri des affrontements. En 1703, le curé Vidal, de Ste-Cécile, ne fit pas parapher son registre des baptêmes, mariages, décès par l'évêque d'Uzès comme à l'accoutumée ; il explique pourquoi : « *Ces deux feuilles de papier serviront de registre pour les baptêmes et les mortuaires de la paroisse de Ste-Cécile-d'Andorge dans le diocèse d'Uzès pour l'année 1703, tems de la persécution et égorgement des prêtres et des catholiques, brulement des églises et autres maisons des particuliers, meurtres, massacres et assassinats, ce qui est cause que ces deux feuilles de papier ne sont pas paraphées selon la coutume* ».

En 1704 il invoqua des raisons identiques et en 1705 il écrivit : « *si elles ne sont pas paraphées selon la coutume c'est que les désordres des fanatiques durent encore* » ^[31] et les chemins ne sont pas libres pour arriver à Uzès ».

C'est le 10 octobre 1703 que les camisards conduits par Pierre Laporte dit "Roland" et Jouany brûlèrent la plupart des maisons de Ste-Cécile dont les habitants étaient considérés par les huguenots « *comme les plus méchants papistes du monde* ». Les paroissiens et le curé, enfermés dans l'église et la cure, se défendirent énergiquement et évitèrent le massacre. ^[32] Le château de Champclaux fut, semble-t-il, épargné. Peut-être dut-il sa tranquillité à sa situation excentrée par rapport au village et aussi au fait que le seigneur en titre d'alors, Jean Antoine Teissier, bien que devenu catholique, était fils de galérien mort pour la foi aux galères de Marseille.

L'époque révolutionnaire se traduisit également par quelques faits divers. Un chroniqueur local, qui tenait livre de raison note le 20 juillet 1792 : " *Il y a une grande guerre par le péis entre les habitants au château de Champclau ; on comanse de démonté les cende de la cripe*". Bien que fort imprécis, cet incident fait penser à une intervention mouvementée de gens venus pour enlever les statuette des saints qui pouvaient se trouver dans la petite chapelle du château (les saints de la crypte ?).

C'est en tout cas le 22 novembre 1793 que les titres féodaux des nobles du lieu furent brûlés, selon les modalités suivantes :

Le premier jour de la première décade du 3e mois, An second,

« Considérant qu'en exécution de la Loi du 17 juillet 1793 et l'arrêté du 7 octobre, relatifs à la remise et au brûlement des titres ci-devant féodaux, les citoyens:

Soustelle de Portes, Juge au Tribunal de District d'Alais et ci-devant seigneur en partie de la commune, Jean Antoine Teissier de Meyrières, de Champclaux, Jacques Louis d'Autun du Péage, Jean-Baptiste Nicolas d'Autun, du lieu de Sauveplane, aussi ci-devant co-seigneur de la paroisse, ont remis devers le secrétariat leurs titres constitutifs et recognitifs de leurs ci-devant droits

féodaux qui d'après la susdite loi doivent être brûlés...

« Il convient d'anéantir toute nomenclature de ces signes de la servitude en procédant au brûlement desdits titres...

Le Conseil arrête :

Article 1er: Que les titres constitutifs et recognitifs remis et déposés seront brûlés devant la maison commune, de suite, en présence des citoyens assemblés tant à raison de la solennité de la fête votive que de la convocation qui en a été faite relativement à cet objet...

Article 2: En exécution du présent article il a été allumé un feu dans les flammes duquel lesdits titres ci-devant féodaux ont été jetés et brûlés jusques à consommation en présence de la généralité des citoyens de la commune »

Signé : Chabrol Maire, Hours Greffier ^[33]

En mars 1794 se produisit un autre incident au château. Jeanne de La Fare, épouse de Jean Antoine Teissier avait un frère, Christophe de La Fare, chanoine d'Alès, qui se refugia à Champclaux lors de la Révolution. Décrété suspect par le Comité Révolutionnaire, « la brigade de gendarmerie de Portes et une partie de celle d'Alais se présenta au château chez le citoyen Teissier Meyrières où le citoyen Christophe Lafare, ci-devant chanoine d'Alais avait fixé sa résidence depuis plusieurs années, pour – disaient les gendarmes – arrêter et conduire ledit citoyen Lafare dans la maison d'arrêt d'Alais, sans lui exhiber aucun mandat d'arrêt ni lui faire aucune notification,... Le citoyen, presque infirme, ayant été hors d'état d'être transféré, la municipalité se chargea de lui pour le représenter dans toutes les occasions... Le même mois, le conseil général reconnut l'infirmité notoire de ce citoyen et délibéra qu'il resterait audit Champclaux sous sa responsabilité solidaire. Le Comité Révolutionnaire envoya deux officiers de santé pour vérification. Il en résulta que son état était tel qu'il ne pouvait être transféré à la maison d'arrêt, en sorte qu'il a continué à rester dans la maison de son beau-frère, sous la responsabilité du Conseil général de la Commune ».^[34]

On ne sait pas ce qu'il advint de ce prêtre mais le chroniqueur local écrit, le 23 août 1794, dans son livre de raison : « On a tué l'abbé Lafare ».

Sous l'Ancien Régime, Champclaux fut le « capmas » de cette modeste communauté cévenole du fait de ses détenteurs successifs. Par la suite, il ne perdra pas tout à fait ce caractère puisque, pendant la Révolution, la première municipalité de Ste-Cécile aura le 11 février 1790 à sa tête, Jean Antoine Teissier seigneur du lieu. Sous l'Empire, son fils Henry Christophe sera nommé maire sur proposition du sous-préfet qui l'avait choisi parmi trois candidats, au bénéfice de sa fortune personnelle évaluée à 200.000 francs. Plus tard, en 1893, Gaillard Henri, propriétaire de ce domaine sera élu maire et le restera jusqu'en 1918. Sa petite-fille, Mme Robert, sera à son tour premier magistrat de la commune après la Libération.

A Champclaux peut sans nul doute s'appliquer ce qu'André Chamson disait des Cévennes dans la préface de *Tabusse* : « Un vieux pays de France, ignoré de la mode et presque oublié par l'Histoire ».

Notes

- [1] - AD30 - 1E-251.
- [2] - J.-B. Elzière, *Chartrier de Portes*, n° 182-301-542, L.C.C. Hors série n°3.
- [3] - Archives du Dr Pellet (Génolhac).
- [4] - J.-B. Elzière, *Chartrier de Portes*, n° 239, L.C.C. Hors série n°3.
- [5] - d° - n° 242.
- [6] - Archives du Dr Pellet (Génolhac).
- [7] - Archives de Me Grosserouvière, notaire.
- [8] - AD30 - Ms 583.
- [9] - AD30 - 2F-23-211.
- [10] - Bardon, Notes sur Alès, AD30 - 1F-162.
- [11] - AD30 - 2E-23-213.
- [12] - AD30 - 2E-14-788.
- [13] - François de Ramel, Les Vallées des Papes d'Avignon.
- [14] - J.-B. Elzière, *Chartrier de Portes*, n° 227, L.C.C. Hors série n°3.
- [15] - Archives de Me Cuche, notaire.
- [16] - Archives de Me Gibert, notaire.
- [17] - AD30 - 2E-23-468, Chabert notaire.
- [18] - Archives de Me Cuche (Chabert, notaire).
- [19] - Archives Nationales, R3/60, Etat de la vicomté de Portes.
- [20] - Inventaire des Arch. du Gard, E3-830.
- [21] - Mémoire Académie de Nîmes, 1892.
- [22] - Inventaire des Arch. du Gard, E 431, Poitevin notaire.
- [23] - d°
- [24] - d° - E 424.
- [25] - d° - E 435.
- [26] - Arch. communales de St-Cécile.
- [27] - AD30 – E 420, Poitevin notaire.
- [28] - AD34, série B, Comptabilité relative aux gens de guerre (XVIe–XVIIe s.)
- [29] - d°
- [30] - Archives de Me Cuche - (Gibert, notaire).
- [31] - Registres état-civil de Ste-Cécile.
- [32] - Bosc Henri, *Un chef camisard – Pierre Laporte dit Roland*.
- [33] - Arch. communales de St-Cécile.
- [34] - Arch. communales de St-Cécile.